



CRITHALYS

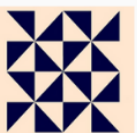
*CRITIQUE, THÉORISATION, ANALYSE DE LA LITTÉRATURE,
DES ARTS ET DE LA SOCIÉTÉ CONTEMPORAINE*

REVUE DE LANGUES, LITTÉRATURES, ARTS, SOCIÉTÉS

**Numéro : 003 , Volume 1,
Décembre 2025**



ISSN : 3104-9842 -ISSN-L: 3104-9834





CRITHALYS

Revue scientifique

Critique, théorisation et analyse de la littérature, des arts et de la société contemporaine

***Numéro : 003 , Volume 1,
Décembre 2025***

Revue CRITHALYS

LANGUES, LITTÉRATURES, ARTS, SOCIÉTÉS

Université Alassane Ouattara, Bouaké, Côte d'Ivoire

UFR Langues et Littérature

GRECTLIC (Groupe de Recherche en Critiques et Théories Littéraires Contemporaines)

Presses Universitaires de Bouaké, UAO, 2025

Dépôt légal N°26641 du 06 Octobre 2025,

Ministère de l'intérieur et de la sécurité/Direction des archives nationales, Sous-Direction
du Dépôt légal

BPV 18 Bouaké 01

+225 0707507421

gcritiquetheories@gmail.com

<https://grectlc.net/revue-crithalys/>

ISSN : 3104-9842

ISSN-L :3104-9834



COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Prof. KANGA Konan Arsène, Université Alassane Ouattara

CO-DIRECTEUR

Dr/Mc DANHO Yayo Vincent, Université Alassane Ouattara

SECRETARIAT DE RÉDACTION

Dr/Mc AHO Kouakou Bernard, Université Alassane Ouattara

Dr/Mc KOBENAN Kouakou Léon, Université Alassane Ouattara

Dr/Mc YAO Kouamé, Université Alassane Ouattara

Dr AMANI Dieudonné Désiré, Université Alassane Ouattara

Dr ASSOH Dingny Yannick, Université Alassane Ouattara

Dre FANRAMAN Kinalè Aude, Université Alassane Ouattara

Dre KOFFI Dagou Kanga Marie Albertine, Université Alassane Ouattara

Dr SANOGO Kagnon Brahim, Université Péléforo Gon, Korhogo

Dr KONATÉ Mamadou, Université Alassane Ouattara

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

Dr/Mc KOUASSI Oswald Hermann, Université Alassane Ouattara

Dre DAH Perpétue, Université Alassane Ouattara

Dr DIBY Kouakou Marcel, Université Péléforo Gon, Korhogo

Dre MONSIA Gouelou Sandrine Audrey Flora, Université Virtuelle de Côte d'Ivoire

COMITÉ SCIENTIFIQUE ET DE LECTURE

Prof. ANO Boadi Désiré, *Littérature*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. AZOUMANA Ouattara, *Philosophie*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. BAH Henri, *Philosophie*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. BAMBA Mamadou, *Histoire*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. COULIBALY Adama, *Littérature*, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire

Prof. DEDOMON Claude, *Littérature*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. IBO Lydie, *Sémiotique*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Prof. IRIÉ Bi Gohy Mathias, *Grammaire*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire



Prof. Karidjatou DIALLO, Études hispaniques, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. KOUACOU Jacques R. Koffi, *Littérature*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. KOUAMÉ Kouakou, *Linguistique*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. LOUCOU Alain François, *Géographie*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Dr/Mc MANDÉ Hamadou, *Études théâtrales*, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
Dr Mhamed ABDELMOUNA, *Littérature*, Université Sidi Mohamed Ben Abdellah, Maroc.
Prof. MAZOU Hilaire, *Sociologie*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Dre/Mc N'CHO Rachel, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. OULAI Jean Claude, *Communication*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. Pierre Ndemby MAMFOUMBY, Université Omar Bongo, Gabon
Prof. SAKHO Cheick, *Littérature*, Université Cheick Anta Diop, GIRCI, Sénégal
Dre/Mc SARE/MARE Honorine, *Littérature*, Université Joseph Ki-Zerbo, Burkina Faso
Prof. TOPPÉ Eckra Lath, Études germaniques, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. TRO Deho Roger, *Littérature*, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire
Prof. Vamara KONÉ, Études américaines et littérature comparée, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire



LIGNE ÉDITORIALE



Les enjeux des études actuelles en langue, littérature, art et sciences sociales exigent de faire correspondre les théories et d'engager les experts et critiques à de nouvelles perspectives de lecture. L'idée est d'ouvrir la compréhension des œuvres et des pratiques dans leurs multiples rapports à l'histoire, à l'expérimentation, à la création artistique, aux convergences idéologiques et scripturaires. Saisi sous ce prisme, les défis du développement donnent forme et force à un flux pluridisciplinaire de regards innovants qui travaillent à transformer les sociétés et à penser les humanités selon les perspectives du durable et de la qualité de vie.

La **Revue CRITHALYS** qui procède des activités du Groupe de Recherche en Critiques et Théories Littéraires Contemporaines (GRECTLIC) de l'UFR Langues et Littérature (Université Alassane Ouattara) s'appuie sur l'expérience et les savoirs autour de la critique et des interactions théoriques pour faire de la production scientifique un levier développementaliste. Revue pluridisciplinaire, **CRITHALYS** veut penser le potentiel théorique et pratique pour l'inscrire dans le jeu de composition, d'expérimentation des œuvres et des réalités sociales pour garantir la meilleure marge possible à leur réception critique. Elle fait bon accueil des propositions originales sous les aménagements de thématiques actuelles et de pointe que la critique universitaire inscrit aux besoins du développement. Les articles subiront la rigueur d'un processus d'évaluation avant publication ; une fois publiés, lesdits articles seront exploitables en *Open Access*.

Ainsi, l'interaction critique assignera à des perspectives qui enrôleront des spéculations constructives. Ces réflexions croisées seront déterminantes pour le dynamisme de la revue, en particulier la maîtrise des objets, l'élaboration de méthodes bien définies, l'évaluation nodale et la visibilité des résultats.

La **Revue CRITHALYS** a pour dessein de libérer tout le potentiel des chercheurs qui partagent la volonté de s'approprier la maîtrise des savoirs et leur divulgation.

Prof. KANGA Konan Arsène

Université Alassane Ouattara

Directeur de publication





CONSIGNES DE RÉDACTION

Normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines adoptées par le CTS/LSH, le 17 juillet 2016 à Bamako, lors de la 38ème session des CCI : « Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES/LSH). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue. »

1. Les textes à soumettre devront respecter les conditions de formes suivantes :

- ✓ le texte doit être transmis au format document doc ou rtf ;
- ✓ il devra comprendre un maximum de 60.000 signes (espaces compris), interligne 1,5 avec une police de caractères Times New Roman 12 ;
- ✓ insérer la pagination et ne pas insérer d'information autre que le numéro de page dans l'en-tête et éviter les pieds de page ;
- ✓ les figures et les tableaux doivent être intégrés au texte et présentés avec des marges d'au moins six centimètres à droite et à gauche. Les caractères dans ces figures et tableaux doivent aussi être en Times 12. Figures et tableaux doivent avoir un titre.
- ✓ Les citations dans le corps du texte doivent être indiquées par un retrait avec tabulation 1 cm et le texte mis en taille 11.

2. Des normes éditoriales d'une revue de lettres ou sciences humaines

2.1. Aucune revue ne peut publier un article dont la rédaction n'est pas conforme aux normes éditoriales (NORCAMES). Les normes typographiques, quant à elles, sont fixées par chaque revue.

2.2. La structure d'un article, doit être conforme aux règles de rédaction scientifique, selon que l'article est une contribution théorique ou résulte d'une recherche de terrain.

2.3. La structure d'un article scientifique en lettres et sciences humaines se présente comme suit:

- Pour un article qui est une contribution théorique et fondamentale : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction (justification du thème, problématique, hypothèses/objectifs scientifiques, approche), Développement articulé, Conclusion, Bibliographie.

- Pour un article qui résulte d'une recherche de terrain : Titre, Prénom et Nom de l'auteur, Institution d'attache, adresse électronique, Résumé en Français, Mots clés, Abstract, Key words, Introduction, Méthodologie, Résultats et Discussion, Conclusion, Bibliographie.

- Les articulations d'un article, à l'exception de l'introduction, de la conclusion, de la bibliographie, doivent être titrées, et numérotées par des chiffres (exemples : 1. ; 1.1. ; 1.2 ; 2. ; 2.2. ; 2.2.1 ; 2.2.2. ; 3. ; etc.).



2.4. Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain et en retrait, en diminuant la taille de police d'un point.

2.5. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, de la façon suivante :
- (Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur, année de publication, pages citées) ; - Initiale (s) du Prénom ou des Prénoms de l'auteur. Nom de l'Auteur (année de publication, pages citées).

Exemples :

- En effet, le but poursuivi par M. Ascher (1998, p. 223), est « d'élargir l'histoire des mathématiques de telle sorte qu'elle acquière une perspective multiculturelle et globale (...), d'accroître le domaine des mathématiques : alors qu'elle s'est pour l'essentiel occupé du groupe professionnel occidental que l'on appelle les mathématiciens(...)».

- Pour dire plus amplement ce qu'est cette capacité de la société civile, qui dans son déploiement effectif, atteste qu'elle peut porter le développement et l'histoire, S. B. Diagne (1991, p. 2) écrit :

Qu'on ne s'y trompe pas : de toute manière, les populations ont toujours su opposer à la philosophie de l'encadrement et à son volontarisme leurs propres stratégies de contournements. Celles là, par exemple, sont lisibles dans le dynamisme, ou à tout le moins, dans la créativité dont sait preuve ce que l'on désigne sous le nom de secteur informel et à qui il faudra donner l'appellation positive d'économie populaire.

- Le philosophe ivoirien a raison, dans une certaine mesure, de lire, dans ce choc déstabilisateur, le processus du sous-développement. Ainsi qu'il le dit :

le processus du sous-développement résultant de ce choc est vécu concrètement par les populations concernées comme une crise globale : crise socio-économique (exploitation brutale, chômage permanent, exode accéléré et douloureux), mais aussi crise socio-culturelle et de civilisation traduisant une impréparation sociohistorique et une inadaptation des cultures et des comportements humains aux formes de vie imposées par les technologies étrangères. (S. Diakité, 1985, p. 105).

2.6. Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page.

2.7. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit : NOM et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, pages (p.) occupées par l'article dans la revue ou l'ouvrage collectif. Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2^{de} éd.).

2.8. Ne sont présentées dans les références bibliographiques que les références des documents cités. Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Par exemple :



Références bibliographiques

AMIN Samir, 1996, *Les défis de la mondialisation*, Paris, L'Harmattan.

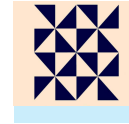
AUDARD Cathérine, 2009, *Qu'est-ce que le libéralisme ? Éthique, politique, société*, Paris, Gallimard.

BERGER Gaston, 1967, *L'homme moderne et son éducation*, Paris, PUF.

DIAGNE Souleymane Bachir, 2003, « Islam et philosophie. Leçons d'une rencontre », *Diogène*, 202, p. 145-151.

DIAKITE Sidiki, 1985, *Violence technologique et développement. La question africaine du développement*, Paris, L'Harmattan.





SOMMAIRE

HISTOIRE

1. Awa Yombé YADE, *Les défis de l'accès collectif au foncier agricole : cas des groupements de femmes de Toubab Dialaw (Sénégal)*.....1

SOCIOLOGIE

2. BAKARY Tadégnon Roger, VODOUNNON TOTIN K. Marius, *Logiques paysannes face à l'appropriation des initiatives agricoles institutionnelles de lutte contre les mutations climatiques dans la commune de Dangbo au Bénin*.....15
3. Djeneric SAKA-ALANDJI, Bertrand Dimitri NDOMBI BOUNDZANGA, YANGA NGARY Bertin, Berthe Délizia MAMIA MANFOUMBI, *Hybridation des régimes d'activité et management de la résilience : une analyse sociologique de l'organisation du travail des fonctionnaires-entrepreneurs au Gabon*.....35

GÉOGRAPHIE

4. Adeline Olga BRISSY, *Vers une gestion durable des déchets ménagers fondée sur l'économie circulaire dans la ville de Bouaké (Centre, Côte d'Ivoire)*52

ÉTUDES HISPANIQUES

5. Vincent BATAMOSSI HERMANN, Honorat Romain Serge Zinsou AGBODOYETIN *Expresión oral en aprendientes francófonos del español como lengua extranjera: dificultades y enfoques de solución*.....72

LETTRES MODERNES

6. Alléby Serge-Pacôme MAMBO, *Modalisations et modulations du « corps-actant » dans La Guerre des Femmes de Bottey Zadi Zaourou*87
7. ETTIEN Oi Ettien Hervé Georges, *Les Komians : étude anthroposémiotique d'une croyance mystique*.....105
8. KANGA N'Guessan Hervé, *Poèmes en prose et flexibilité de l'expression chez quelques poètes des XIX^e et XX^e siècles*.....116

SCIENCES DU LANGAGE ET DE LA COMMUNICATION

9. ETIEGNE Saly Martine, *Digitalisation des processus de communication interne au sein de l'Université Alassane Ouattara : une analyse de la dynamique d'usage de WhatsApp*134



**SYNTHÈSE DES ARTICLES**

Dans les linéaments de ce 3^{ème} Numéro de CRITHALYS, les contributeurs explorent la dynamique agraire dans certains pays africains, l'entrepreneuriat, le rapport aux langues étrangères, la place du corps de la femme dans les mythes, les pouvoirs naturels et mystiques des Komians, gardiennes de la tradition, la digitalisation des processus de communication interne et la prose poétique au XIX^{ème} siècle.

Ainsi, **Awa Yombé YADE**, dans son étude, fait découvrir les femmes de Toubab Dialaw (Sénégal), qui, malgré une législation favorable à l'égalité d'accès au foncier au Sénégal, demeurent toujours marginalisées du fait des coutumes et de certaines croyances religieuses. Toutefois, les stratégies politiques développées durant ces dernières décennies ont permis à plus de femmes d'accéder individuellement ou collectivement au foncier agricole.

S'agissant toujours du regard sur l'agriculture, **BAKARY T. Roger et VODOUNNON T. K. Marius** questionnent les logiques paysannes face aux luttes contre les mutations climatiques. Ils soulignent qu'au Bénin, le secteur agricole représente une part importante de la formation du Produit Intérieur Brut, avec une contribution significative à la création de richesse nationale. Bien que la commune de Dangbo (Bénin) ait l'ambition de fonder son développement économique et social local sur la valorisation des potentialités agricoles, le secteur demeure fortement affecté par les aléas climatiques, qui perturbent les calendriers agricoles et occasionnent parfois la destruction des cultures.

Djeneric SAKA-ALANDJI et al. interrogent les modalités d'organisation du travail mises en œuvre par les fonctionnaires-entrepreneurs pour articuler des activités relevant de logiques institutionnelles distinctes, voire antagonistes. La figure émergente du fonctionnaire-entrepreneur gabonais, entendu comme un agent public, cumulant l'exercice de sa fonction administrative avec des activités économiques parallèles, le plus souvent inscrites dans le secteur informel. Cette configuration professionnelle hybride engendre une recomposition profonde des rapports au temps et à l'espace de travail, marquée par une dualité spatio-temporelle et organisationnelle.

Adeline Olga BRISSY porte son regard sur la gestion des déchets ménagers fondée sur l'économie circulaire dans la ville de Bouaké. Ses résultats mettent en évidence un système de gestion des déchets largement dominé par une logique linéaire, caractérisé par une couverture inégale de la collecte, des pratiques limitées de valorisation et de fortes disparités socio-spatiales.

Vincent BATAMOSSI et Honorat AGBODOYETIN retiennent que toute langue naturelle a été d'abord orale avant d'être écrite. Pour eux, l'expression orale dans une langue étrangère fait partie des habiletés difficiles à acquérir par l'apprenant. C'est pourquoi ils explorent cet univers, en recensant quelques-unes des difficultés rencontrées par les apprenants francophones de l'espagnol, langue étrangère au Bénin.

Alléby Serge-Pacôme MAMBO revient sur le rôle du corps féminin dans la structure actantielle de *La guerre des femmes* de Bottey Zadi Zaourou. Il note qu'au-delà du sujet syntaxique,



pivot de la grammaire narrative et dans le prolongement du sujet thématique, instance actoriale du niveau figuratif, le corps se présente, d'une part, comme une instance de suture sémiotique, et d'autre part en tant qu'instance incarnée. Le corps organise le sens (proprioceptivité) entre la perception extérieure (extéroceptivité) et la perception intérieure (intéroceptivité). Il manifeste une double configuration actantielle, entre le « moi-actant » et le « soi-actant »,

ETTIEN Oi Ettien Hervé Georges, lui, réfléchit sur la croyance mystique des Komians, prêtresses issues du peuple Agni, situé dans l'est de la Côte d'Ivoire pour questionner l'univers culturel, ancestral africain. Le savoir local procédant des pouvoirs naturels et mystiques de ces gardiennes de la tradition constitue une source de productions des savoirs africains, qui, en alternance avec le savoir du monde moderne actuel, peut faire face aux grandes pathologies et problématiques de ce monde.

KANGAN'Guessan Hervé analyse l'écriture poétique des poètes du XIX^e et du XX^e siècle afin d'en dégager les procédés utiles à la création du poème en prose. Très révoltés contre les règles classiques, les poètes décident de les briser en s'exprimant dans une prose souple capable de traduire les sentiments, les idées et les réalités de la vie quotidienne. La prose devient depuis lors une voie nouvelle de l'expression poétique.

En définitive, La digitalisation des processus de communication interne représente un levier stratégique incontournable pour la modernisation des universités publiques en Côte d'Ivoire. De l'avis de **ETIEGNE Saly Martine**, elle consiste à intégrer les technologies numériques, afin d'optimiser la circulation de l'information entre les différents acteurs universitaires. Cependant, cette transition s'appuie souvent sur une approche hybride qui combine infrastructures officielles et usages informels, reflétant notamment l'adoption massive de solutions comme WhatsApp pour la communication.





Les défis de l'accès collectif au foncier agricole : cas des groupements de femmes de Toubab Dialaw (Sénégal)

Awa Yombé YADE

Université Cheik Anta Diop de Dakar

Résumé

Cette étude s'intéresse à la problématique liée à l'accès au foncier agricole par des groupements de femmes de Toubab Dialaw. Malgré une législation favorable à l'égalité d'accès au foncier au Sénégal, les femmes demeurent toujours marginalisées du fait des coutumes et de certaines croyances religieuses. Toutefois, les stratégies politiques développées durant ces dernières décennies ont permis à plus de femmes d'accéder individuellement ou collectivement au foncier agricole. À Toubab Dialaw, une zone périurbaine, située dans la région de Dakar, un collectif de femmes exploite depuis 2016 un terrain mis à leur disposition par un partenaire privé. Disposant d'un prêt sans contrepartie, elles s'adonnent à la culture de légumes de contre-saison en utilisant des techniques agroécologiques. Après des débuts réussis, l'exploitation peine toutefois à se développer pour plusieurs raisons relatives notamment à des difficultés financières, mais aussi à la nature de la tenure foncière qui les limitent les investissements humains et financiers.

Mots-clés : Tenure foncière agricole, Toubab-Dialaw, groupement de femmes, financement, Sénégal.

Abstract

This study examines issues related to access to agricultural land by women's groups in Toubab Dialaw. Despite legislation promoting equal access to land in Senegal, women remain marginalised due to customs and certain religious beliefs. However, political strategies developed in recent decades have enabled more women to access agricultural land, either individually or collectively. In Toubab Dialaw, a peri-urban area located in the Dakar region, a women's collective has been farming land made available to them by a private partner since 2016. With a loan that does not require repayment, they grow off-season vegetables using agroecological techniques. After a successful start, however, the farm is struggling to develop for several reasons, including financial difficulties and the nature of land tenure, which limits human and financial investment.

Keywords: Agricultural land tenure, Toubab-Dialaw, women's group, Financing, Senegal.

Introduction

En Afrique, l'agriculture est un secteur clé qui participe au développement socioéconomique des pays. Au Sénégal, la Banque mondiale a estimé sa contribution au PIB à 15,5% en 2024¹. Elle constitue la principale activité dans les ménages avec

¹ Banque mondiale, données sur l'Agriculture, valeur ajoutée (% du PIB) - Sénégal <https://donnees.banquemondiale.org/indicateur/NV.AGR.TOTL.ZS?locations=SN>, consulté le 30/08/2025.





respectivement, 32,4% et 84,6% en milieu urbain et 89,9% et 88,3% en milieu rural (ANSD Agriculture, 2024, p. 16). Cette dimension stratégique et économique donne toute son importance au foncier agricole (DAPSA, 2023, p. 10). Par foncier, il faut entendre les rapports sociaux liés à l'appropriation de la terre (S. Traoré, 1984, p. 176). Au Sénégal, le foncier est régi par la loi 64-46 du 17 juin 1964, qui crée le domaine national faisant de l'État, le nouveau maître de la terre après les colons français et, bien avant eux, les Lamanes ou maîtres de la terre.

Dans l'application de la loi, l'État du Sénégal garantit l'égal accès à la terre aux hommes et aux femmes. L'article 15 de la Loi n°2001-03 du 22 Janvier 2001 portant Constitution est venu renforcer ce principe en son alinéa 2, qui stipule que : « L'homme et la femme ont également le droit d'accéder à la possession et à la propriété de la terre dans les conditions déterminées par la loi ». Malgré ce dispositif réglementaire favorable, l'accès au foncier n'est toutefois pas équitable. À l'échelle nationale, 84,0% des chefs de ménages agricoles sont des hommes, tandis que 16,0% sont des femmes (ANSD Agriculture, 2024, p.17). Ces dernières années, de nombreux travaux sur la tenure foncière ont été publiés. Les contraintes historiques qui limitent cet accès ont été analysées par N. S. Guèye, qui parle d'ignorance de la loi et de l'absence de sensibilisation (2003). En matière d'accès collectif au foncier, nous pouvons citer les articles de V. Zoma, T. A. Nabaloum, G. Sangli (2022), de F. Diop et L. Touré (2012) et celui de M. Koné (2011).

S'appuyant sur des sources documentaires et des enquêtes de terrain, ces travaux sont largement revenus sur les contraintes historiques qui limitent l'accès des femmes au foncier en Afrique. Ils décrivent l'accès collectif à travers les groupements de femmes comme une stratégie permettant un meilleur accès à la terre. Toutefois, ils soulignent la précarité liée à ce mode de tenure, qui n'est généralement pas sécurisé, surtout en l'absence de partenaires étatiques, comme c'est le cas des groupements de femmes de Toubab Dialaw.

Dans le monde, les femmes rurales sont la clé de la sécurité alimentaire, elles sont les plus actives dans l'agriculture. Au Sénégal, 60% de femmes rurales s'activent dans l'agriculture contre 49,9% des hommes (ANSD Situation sociodémographique, économique et sociale des femmes, 2024, p. 30). Toutefois des disparités subsistent dans l'accès au foncier. Malgré une forte implication dans l'agriculture, elles ne sont que 13% de femmes à détenir des terres (O. K. Coulibaly, 2023, p. 1). Depuis 2016, huit groupements de femmes bénéficient d'un accès à la terre au sein de la Ferme des 4 chemins. Ce projet est financé par le gouvernement italien dans le cadre de la coopération bilatérale et son exécution a été confiée à une ONG





italienne dénommée CPS (Communauté, Promotion, Développement) présente au Sénégal depuis 1974². Cette dernière ne détenant pas de terres s'est associée avec la direction de la Ferme des 4 chemins pour l'implémentation du projet. Celle-ci garantit l'accès à la terre à l'eau et accompagne les femmes dans l'approvisionnement en semences et en matériels agricoles. Notre problématique se construit comme suit : quels sont les contours de ce « *contrat d'affermage* » qui lie la ferme affectataire de la terre et les groupements de femmes bénéficiaires ? Quels sont les défis auxquels les groupements de femmes de Toubab Dialaw sont confrontés dans l'exploitation agricole ?

La méthodologie de travail s'est appuyée sur des entretiens semi-directifs avec le directeur de la Ferme des 4 chemins et la présente faitière. Nous avons aussi organisé deux focus groups avec les membres des groupements de femmes. Ces entretiens ont permis de collecter des informations relatives aux caractéristiques sociodémographiques, à la tenure foncière, au fonctionnement des groupements de femmes, aux techniques agricoles, à la gestion des recettes, aux difficultés liées à l'exploitation, etc.).

Sur un effectif composé d'une cinquantaine de membres, 32 femmes ont participé à notre étude, soit 64%. Notre échantillon est constitué donc de ces 32 femmes et du directeur de la ferme, soit un total de 32 personnes. L'étude a été réalisée entre février et mars 2024 à Toubab Dialaw, mais les échanges avec la Présidente faitière se sont poursuivis tout au long de la rédaction de l'article.

Les données collectées sont traitées et analysées en fonction de leur nature. Une approche thématique a été utilisée pour déceler les convergences et les divergences dans les idées émises par les différents acteurs de ce projet agricole.

Cette étude a pour objectif d'analyser les défis de la tenure foncière collective dans l'amélioration des conditions de vie des femmes de Toubab Dialaw. Le travail est scindé en deux parties. La première partie étudie le mode de tenure foncière de ces groupements de femmes et la seconde analyse les difficultés liées au développement de l'exploitation agricole.

1. Le mode de tenure foncière des groupements de femmes de Toubab Dialaw

Dans le monde, moins d'un propriétaire foncier sur cinq est une femme, alors qu'elles représentent près de la moitié de la main-d'œuvre agricole et produisent jusqu'à 80% des

² <https://www.cps-ong.it>, consulté le 23/12/2025.



denrées alimentaires dans les pays en développement³. Au Sénégal, l'arrivée au pouvoir de Abdoulaye Wade a ouvert la voie à de nouvelles dynamiques politiques. À partir de 2000, le secteur de l'agriculture a connu une nouvelle orientation basée sur l'adoption de programmes destinés à diversifier l'agriculture et à garantir la sécurité alimentaire. Nous pouvons citer, par exemple, la « Grande offensive pour la nourriture et l'abondance » (GOANA) en 2008 et le « Plan Sénégal émergent » (PSE) lancé en 2012. Ces politiques misaient sur l'aménagement de domaines agricoles destinés à attirer les investisseurs privés nationaux, mais aussi à maintenir les jeunes dans leurs lieux de vie. Malgré l'existence d'un cadre réglementaire et de politiques favorables à l'inclusion foncière, les jeunes et les femmes sont encore marginalisés.

Bordant l'océan atlantique, le village de Toubab Dialaw est situé entre Dakar, la capitale et la station balnéaire Saly Portudal. Cette position géographique privilégiée est à l'origine du développement fulgurant de ce petit village de pêcheurs niché dans la Commune de Yenn.

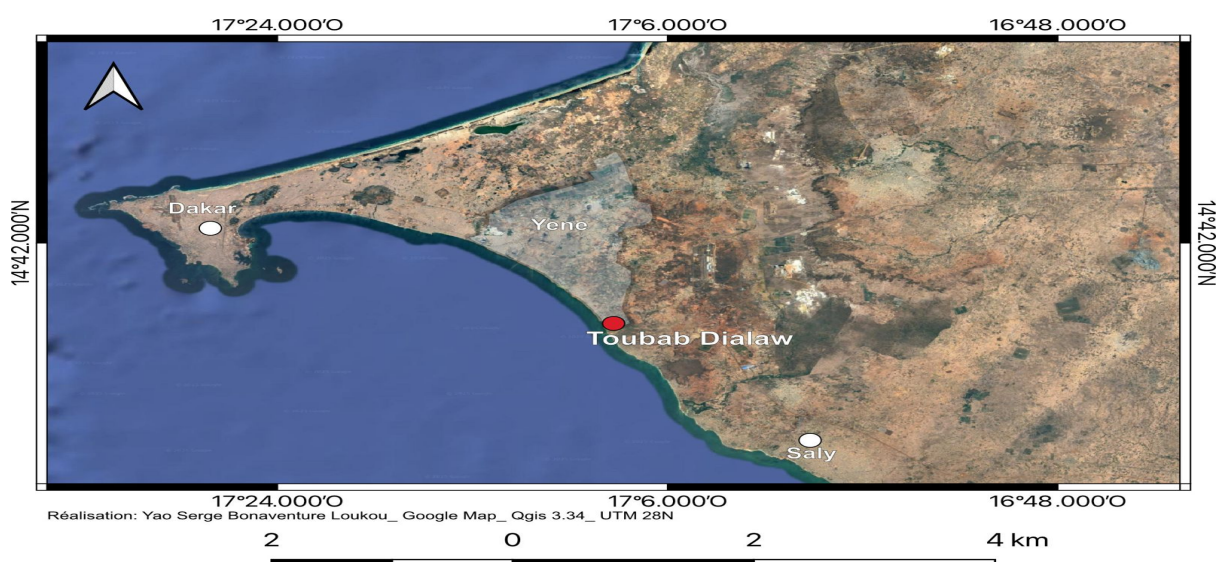


Figure n°1 : Position géographique de Toubab Dialaw

Sa toponymie renvoie à un lieu de repos des toubabs (Blancs). De nombreux hôtels, des maisons secondaires côtoient celles des pêcheurs et longent toute la côte. La Commune de Yenn et plus particulièrement le village de Toubab Dialaw connaissent une forte spéculation foncière et cette pression est accentuée par la construction du port commercial à Ndayane, village voisin et qui a démarré en 2014. La pêche demeure l'activité principale des populations

³ <https://www.un.org/fr/chronique-onu/garantir-les-droits-fonciers-des-femmes-pour-renforcer-l-egalite>, 15 juin 2023, consulté le 12/07/2025.



locales, elle mobilise tous les hommes (vieux, jeunes, enfants). Quant aux femmes, elles travaillent généralement dans le mareyage, l'artisanat, le petit commerce de fruits et de légumes. L'activité agricole a toujours été peu présente dans la zone, traditionnellement elle est pratiquée par une minorité de femmes qui s'adonnent à la culture de tomates, du niébé, de l'hibiscus pour agrémenter leurs plats et qui revendaient le surplus⁴.

L'absence d'une tradition agricole forte rend complexe l'accès des femmes au foncier. Les pêcheurs « *Lebu*⁵ » sont reconnus comme étant de grands propriétaires terriens au Sénégal, même s'ils ne sont pas toujours de grands cultivateurs, contrairement au Sereer du bassin arachidier (P. Pellissier, p.1953). De par leurs coutumes, les hommes sont les principaux gérants de la terre et les femmes ont très peu accès au foncier (F. Diop, L. Touré, 2012, p.345). Dans la Commune de Yenn, les femmes héritent des terres de leurs mères, mais rarement de celles de leurs pères. Lorsqu'elles ne sont pas exclues de cet héritage paternel, elles reçoivent une contrepartie financière lors de la succession. D'ailleurs, le partage, qui respecte les règles islamiques, ne leur est pas favorable dans la mesure où elles se retrouvent avec la moitié d'une part de l'homme. Ce déséquilibre se lit à travers les résultats du cinquième recensement général de population et de l'habitat réalisé en 2023. Le nombre de ménages agricoles dirigés par des femmes y est estimé à 16% et 84% pour les hommes (ANSD, 2024, p. 17). Les relations sociales restent dominées par les pratiques patriarcales et constituent les principaux freins à l'amélioration de leurs droits fonciers.

Toutefois, il faut noter que les femmes auraient pu avoir un meilleur score si l'étude réalisée par l'agence nationale de la statistique et de la démographie avait intégré les exploitations relevant de groupements de femmes, car ces dernières bénéficient d'un meilleur accès collectif qu'individuel (F. Diop et L. Touré, 2012, p. 351).

À Toubab Dialaw, huit groupements de femmes ont démarré leurs activités agricoles en 2016 grâce à un projet développé par l'OND italienne CPS et destiné à promouvoir l'agriculture au Sénégal. Porteur du projet, cet organisme a noué un partenariat avec la direction de la Ferme des 4 chemins, qui est une ferme-école spécialisée dans la production de fruits et de légumes biologiques. Ce dernier aspect a été déterminant dans le choix de Toubab Dialaw, car l'agroécologie participe à la protection de l'environnement tout en garantissant une alimentation saine. Selon la FAO, qui recense des définitions de l'agroécologie, celle-ci intègre

⁴ Entretien réalisé avec la présidente faitière, 05/06/2024 à Toubab Dialaw.

⁵ Au Sénégal, les pêcheurs sont désignés par le vocale wolof « Lebu ».





les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable⁶. Installée à Toubab Dialaw depuis plusieurs années, la ferme accueille des étudiants sénégalais et étrangers. Dans le partenariat, les rôles sont bien définis. L'organisation italienne accompagne financièrement le démarrage du projet, notamment durant la phase de formation et d'implémentation, mais la Ferme, outre la mise à disposition de la terre, s'occupe de l'encadrement technique et du suivi sans aucune limitation sur la durée d'exploitation.

Au départ, le projet se voulait inclusif, toutefois, l'organisation des femmes en collectif a été un atout déterminant, sans compter leur motivation. En effet, après une campagne de sensibilisation auprès des autorités religieuses et traditionnelles, les populations avaient répondu en masse à l'invitation des promoteurs, mais l'exigence d'avoir un récépissé portant organisation en groupement d'intérêt économique (GIE) a été un critère d'élimination⁷. Au Sénégal, contrairement aux hommes, les femmes ont l'habitude de s'organiser en mouvements d'entraide, pour disposer d'un fonds de commerce ou pour obtenir des biens particuliers (bijoux, ustensiles, etc.). Cette stratégie permet de suppléer au déficit de garanties pouvant cautionner un financement auprès des structures bancaires. Fonctionnant sur la base de cotisations, les groupements d'intérêt économique participent au financement de l'entrepreneuriat féminin. Afin de contribuer à cette dynamique, les deux promoteurs du projet s'étaient fixés comme objectifs principaux :

- La promotion du développement local des femmes pour une meilleure autonomie économique et alimentaire. Ainsi, toute la production n'est pas vendue, une partie est destinée à la consommation des membres ;
- Et la promotion de l'agriculture durable à travers la maîtrise de techniques simples et reproductibles.

Au démarrage du projet, les femmes étaient réparties en huit groupes composés de cent quatre membres, dont des commerçantes, et des femmes au foyer. Le déroulement du projet s'est effectué en deux phases. Une première, d'une durée de deux mois, destinée à la formation-apprentissage et une seconde ou phase de déploiement. La formation est orientée vers la culture de contre-saison de légumes (carottes, salade, navets, gombos, oignons, etc.). L'apprentissage et la première année d'expérimentation ont été effectués sur une petite parcelle de 7000 m², trop exiguë pour huit groupes, ce qui a entraîné un réaménagement pour arriver à quatre

⁶ <https://www.fao.org/agroecology/knowledge/definition/fr/> consulté, le 23/12/2025.

⁷ Au Sénégal, la Loi n° 84-37 du 11 mai 1984 fixe l'organisation et le fonctionnement des GIE.





groupes⁸. Chaque équipe est composée d'un bureau constitué d'une présidente, d'une trésorière, d'une secrétaire et elle fonctionne sur la base de caisse autonome pour la gestion des recettes et des dépenses. Les femmes restent les uniques bénéficiaires de leurs récoltes, mais, en contrepartie, elles sont tenues à l'agriculture biologique. Avant le démarrage du projet, beaucoup de ces femmes ne pratiquaient pas l'agriculture à l'exception d'un petit noyau appartenant au groupe Babacar SY. Ces dernières ont exploité pendant quatorze années et, avec beaucoup de réussite, un terrain familial. Elles faisaient de l'agriculture conventionnelle et l'utilisation de l'engrais chimique, leur a permis d'obtenir de meilleurs rendements qu'à la ferme. Mais la vente du terrain en 2016 a mis fin à leurs activités. Cette expérience a favorisé leur intégration au projet, dans la mesure où les promoteurs les ont invitées à les rejoindre.

Pour assurer un meilleur suivi et une meilleure rentabilité du projet, la Ferme des 4 chemins, maître d'œuvre, a installé les femmes sur un terrain de deux hectares à partir de 2017. Situés à 200 mètres de son site, les quatre groupes ont été répartis sur des parcelles de 3000 m² chacun. Au début, le terrain ne disposait que d'un puits, mais, en 2020, un forage y a été installé ainsi qu'un système d'arrosage automatique. Toutefois, ce dernier ne couvre que le tiers de chaque parcelle. Grâce à ces partenaires, la ferme a aussi équipé les femmes en matériels agricoles. À chaque début de saison, elle leur offre une partie des semences. En contrepartie de tout cet accompagnement, le directeur de la ferme exige d'elles un respect strict des règles de l'agriculture biologique. À cet effet, il effectue des rondes pour s'assurer du respect des exigences⁹. Pour garantir, la fertilité des sols et lutter contre les nuisibles, les femmes appliquent les techniques apprises durant la formation. Elles utilisent des fertilisants (compost, paillage, etc.) et des pesticides naturels, comme le « Neem » encore appelé *Azadirachta indica*.

Ce projet a non seulement fait la promotion des produits biologiques à un public plus large, mais il a aussi servi de vitrine aux groupements de femmes. Elles ont gagné en reconnaissance et elles constituent aujourd'hui des actrices économiques incontournables dans la communauté rurale de Toubab Dialaw. Malgré ces avantages, les défis sont nombreux et les femmes sont confrontées à des difficultés persistantes.

⁸ Les quatre groupes sont : « Babacar Sy », « Sopey Diamono », « Takkü Ligueey » et « Mame Abdou ». Les appellations renvoient à des notabilités religieuses et à des slogans.

⁹ Information tirée des focus groups réalisés avec les femmes.





2. Les défis pour les groupements de femmes

Il est généralement admis qu'un accès sécurisé à la terre contribue à l'amélioration de l'investissement humain et financier. Exclues de ce schéma idéal, les groupements de femmes de Toubab Dialaw sont confrontés à plusieurs défis relatifs à la gestion de la terre, au choix du modèle agricole, à l'accès à l'eau et à des semences de qualité, mais aussi à des financements extérieurs directs.

La gestion de la terre relève uniquement de la ferme, qui en est la seule bénéficiaire, même si les femmes sont propriétaires des récoltes. Du point de vue juridique, la Ferme des 4 chemins ne dispose pas d'un titre de propriété sur le terrain exploité par les groupements de femmes, mais elle détient un permis d'occuper (délibération) octroyé par la mairie de Yenn, qui lui confère le droit d'exploitation. Situé dans une zone périurbaine, le village de Toubab Dialaw connaît une forte spéculation foncière et, avec la construction du port commercial de Ndayane, l'accès au foncier agricole y est devenu plus difficile. Selon le directeur de la ferme, l'urbanisation du village et la construction du port impactent sur le foncier agricole dans la commune dans la mesure où les terres agricoles ne peuvent bénéficier faire l'objet d'une appropriation¹⁰. Du côté des femmes, elles ont tenté plusieurs démarches auprès des autorités municipales pour bénéficier d'un terrain. Celles-ci leur ont affirmé que la commune ne dispose plus de terrains agricoles et les ont orientées vers les particuliers. Confrontées à l'absence de moyens financiers pour se procurer un terrain, elles sont résolues à poursuivre le partenariat avec la ferme malgré les contraintes auxquelles elles sont confrontées.

Après le départ du maître d'ouvrage, à savoir l'organisation italienne le CPS, qui a initié et financé le lancement du projet, la ferme a pu bénéficier d'un terrain plus grand pour accueillir les groupements de femmes. Toutefois, ce nouveau site n'étant pas terrassé comme le premier, les femmes ont dû s'armer de machettes et de pelles pour défricher le terrain avant de commencer à produire. De plus, le site de relogement présentait certaines difficultés majeures, dont un sol rocailleux, un contrebas argileux sur un côté ainsi que la fréquentation de voisins nuisibles, comme les singes qui se plaisent à déterrer les légumes racines, tels les navets, les carottes¹¹. Comme ont eu à le démontrer plusieurs travaux sur le foncier, les femmes souvent désavantagées sur la qualité des terres auxquelles elles accèdent (F. Diop et L. Touré, 2012, p.346).

¹⁰ Entretien réalisé avec le directeur de la ferme des 4 chemins, le 04/05/2024 à Toubab Dialaw.

¹¹ Focus groupe avec les femmes, le 07/06/2024 à Toubab Dialaw.





Nonobstant cette difficulté liée à la morphologie du terrain, les femmes ont été confrontées pendant longtemps à un déficit en eau. Le seul puits disponible ne pouvait alimenter les quatre parcelles. Ainsi, les femmes étaient obligées de s'approvisionner avec des bidons de 20 litres. En plus de ses contraintes techniques, elles devaient aussi prendre en charge les frais liés à leur transport, car la ferme est située dans une zone éloignée du village des pêcheurs, à environ 1,5 Km. Par ailleurs, elles ont été unanimes à dire que la culture biologique est très exigeante. Il faut un arrosage et un suivi quotidien, car, en l'absence d'engrais chimiques, les plantes se fanent vite. Faire de l'agroécologie demande une présence régulière des femmes sur le terrain. Pendant le Ramadan, elles profitaient du repas de l'aube pour venir arroser avant le lever du soleil et le reste de l'année, elles retrouvent tous les après-midis sauf le dimanche.

Malgré cet investissement humain, les rendements sont faibles comparés à ceux de la ferme qui exploitent la même superficie. Les femmes mettent plus de temps à produire leurs récoltes. Par exemple, la culture de l'oignon dure 4 mois à la ferme et 5 à 6 mois chez les femmes. Par ailleurs, il faut noter aussi les difficultés qu'elles rencontrent pour lutter efficacement contre les insectes. L'utilisation exclusive de techniques propres à l'agriculture biologique – recours à l'ail ou aux feuilles « d'Acacia senegalensis » - constitue une limite à la productivité¹². À ce titre, elles auraient bien aimé user des produits chimiques et alterner les deux cultures, mais le directeur de la ferme ne leur laisse aucune possibilité. Cette situation nourrit une certaine insécurité qui limite l'investissement humain d'autant plus qu'elles disposent de financement limité.

Fonctionnant sur la base des cotisations et des recettes agricoles, elles n'arrivent cependant pas à mobiliser suffisamment de fonds pour développer l'exploitation. Cette situation est à l'origine de nombreux abandons. De cent quatre membres en 2016, l'effectif a commencé à s'effriter à partir de 2020 avant de se stabiliser à une cinquantaine de femmes, dont une majorité composée de personnes âgées. Sur les 32 personnes rencontrées, seuls 5,16% ont moins de 50 ans et la plus âgée a 68 ans. Aujourd'hui, les effectifs dans chacune des quatre équipes varient entre dix et quinze membres. À titre indicatif, le groupe Mame Abdou est passé de 38 à 13 membres entre 2016 et 2024. Pourquoi il y a tant de déperditions ? Au démarrage en 2016, l'enthousiasme était de mise chez les participantes.

¹² Résultat des focus groups réalisés avec les femmes, le 09/07/2024 à Toubab Dialaw.





À l'origine de ce sentiment, les bons résultats tirés de la première année d'expérimentation. En effet, quatre mois après la formation, la récolte a tenu ses promesses. Installées sur une petite parcelle de 7000 m² déjà aménagée par la ferme, les femmes ont réussi à réaliser un chiffre d'affaires de 2 675 000 francs FCFA sur la vente de leurs produits (oignons, salade, gombos, navets, etc.). Malgré le nombre important de membres, chacune des cent quatre femmes s'est retrouvée avec une enveloppe de 25 000 francs CFA. Sur cette première expérience, l'objectif a été pleinement atteint. Une partie de la production a été octroyée aux femmes pour la consommation. Grâce à cette activité, leurs familles bénéficient d'une meilleure alimentation. Selon la présidente faitière, «son mari dit avoir retrouvé la saveur du navet avec l'agriculture biologique»¹³. Parmi les avantages, il faut aussi compter les bénéfices que les femmes ont tirés de l'achat direct et de la revente de la récolte. Mais les difficultés ont impacté sur la production, entraînant ainsi l'abandon de certains membres qui ont choisi de se consacrer à la transformation des céréales locales ou la fabrication de savons. Mais la principale difficulté qu'elles vivent est liée à l'accès au financement. Elles déplorent l'impossibilité d'accéder à un partenaire financier direct. Même si elles sont autonomes dans la gestion financière de leurs activités, elles demeurent sous la tutelle de la ferme pour tout ce qui est partenariat.

C'est d'ailleurs à la faveur de ce dernier que la direction de la ferme a pu les équiper en forage et en matériels agricoles. Ce déficit de financement extérieur direct est perçu comme un obstacle pour le développement des activités agricoles. Avec des rendements limités, elles ont décidé de mettre en place un système de cotisation pour augmenter leurs gains. Elles ont institué une tontine journalière de 200 FCFA par personne et par jour et qui est versée dans la caisse au même titre que leurs recettes issues de la vente des produits agricoles. Le partage des revenus s'effectue une fois dans l'année. Pour certains groupes, il intervient pendant la célébration de la naissance du Prophète pour d'autres lors de la fête de l'Aïd¹⁴.

Afin d'impulser de l'agroécologie dans le village, un marché dénommé « Bio-Dialaw » a vu le jour en 2018. Il est né d'une initiative des consommateurs et de petits producteurs qui ont en commun l'envie de promouvoir des produits locaux issus de l'agriculture biologique (légumes, fruits, confiture, semences, bières, glaces, produits cosmétiques, produits alimentaires). Avec six cents visiteurs dès la première édition, le marché Bio-Dialaw est

¹³ Fatou Dramé, interviewée le 05 février 2024 à Toubab Dialaw.

¹⁴ Marque le sacrifice du mouton chez les musulmans.





devenu un rendez-vous mensuel qui rythme la vie du village en contribuant à la création d'une économie socialement et écologiquement responsable. Cet espace offre un cadre d'exposition très important pour les groupements de femmes, car il leur permet de commercialiser directement leurs récoltes sans passer par un distributeur. Ce qui présente comme avantage de générer plus de bénéfice quand on sait que les produits biologiques se vendent plus chers que ceux issus de l'agriculture conventionnelle. Reconnus pour leur goût et leur durée de conservation plus longue, les produits de l'agriculture durable se vendent plus cher sur le marché. À titre indicatif, si le marché fixe le prix d'une botte de salade, provenant de l'agriculture conventionnelle, à 500 francs CFA, les membres du groupe la vendent entre 700 et 800 francs FCFA, par exemple.

Les revenus tirés de l'exploitation agricole permettent d'octroyer annuellement à chaque membre un montant qui peut aller au-delà de 100 000 francs ou un peu moins. Toutefois, on s'aperçoit que la part la plus importante de ce revenu provient des cotisations et non des recettes. Si nous prenons le groupe Babacar Sy, qui compte quinze membres, chacune aura épargné au moins soixante mille francs, soit les 2/3 du montant, mais il faut savoir qu'elles dépensent aussi autant pour leur transport.

Entre les frais de transport, les cotisations et l'achat de semences, elles peinent à économiser suffisamment de revenus pour développer l'exploitation. Elles voudraient acheter un terrain, mais elles ne disposent pas de moyens suffisants. Cet aspect est ressorti dans l'enquête de terrain réalisé par IPAR qui montre que généralement les capacités financières des groupements sont limitées, surtout en milieu rural (IPAR, 2016). Cette précarité les confine dans une position de dépendance foncière et économique vis-à-vis de la ferme.

Mais, il faut reconnaître que ce projet n'est pas juste financier, il présente aussi d'autres avantages. Commerçantes de profession pour la plupart, elles bénéficient de la possibilité de s'approvisionner à crédit et à des prix préférentiels. Même si les revenus tirés de la revente ne sont pas énormes, elles y gagnent, car une bonne partie est destinée à l'autoconsommation. Beaucoup d'entre elles ont été unanimes à dire qu'elles consomment beaucoup plus de légumes aujourd'hui à l'exemple du gombo, dont la préparation en sauce est très prisée au Sénégal, mais dont les prix ne sont pas toujours accessibles à tous les ménages.

Au-delà de l'aspect financier, on peut noter aussi l'aspect social qui est très important. L'activité agricole en offrant aux femmes un espace de rencontre leur a permis de sortir des foyers et d'être plus visibles sur la scène publique. La fréquentation des champs a permis de raffermir les liens sociaux et de renforcer les liens de voisinage. Après les travaux





agricoles, elles se détendent autour d'un thé. Sur le plan sanitaire aussi, elles ont constaté beaucoup d'amélioration, surtout chez les personnes âgées, ce qui expliquerait peut-être leur prédominance. Souffrant pour certaines de douleurs articulaires, d'un excédent de cholestérol, elles arrivent à retrouver un équilibre grâce à la pratique d'activités physiques, et au contact avec la nature. S'agissant d'une remarque sur sa perte de poids, l'une des membres a dit qu'elle la devait à la sortie des produits chimiques au profit du bio qui entrainait. Toutefois, il ressort de l'observation et des discussions que parmi les plus âgées, l'exercice physique est pénible. Malgré les bienfaits qu'ils leur procurent, elles souffraient de fatigue et sont obligées de faire bonne figure devant l'incompréhension de leurs enfants à continuer à fréquenter le champ.

Conclusion

Au Sénégal, la législation reconnaît les mêmes droits d'accès au foncier agricole aux femmes et aux hommes. Malgré cette garantie, les femmes restent marginalisées malgré leur rôle socioéconomique. La persistance de cette inégalité réside dans les coutumes foncières fortement ancrées chez les populations. Par ailleurs, la transformation de la terre en produit marchand, depuis la crise alimentaire de 2007-2008 et son corolaire, a rendu davantage difficile l'accès des femmes à la terre, qui jadis étaient exclues des modes traditionnels de tenure foncière. La spéculation foncière est ainsi aggravée par le développement de l'agrobusiness, la réalisation de grands projets de développement, la poussée démographique et l'urbanisation.

Ces facteurs combinés ne facilitent pas l'accès à la terre. À Toubab Dialaw, un village de pêcheurs situé dans la Commune de Yenn, l'organisation des femmes en collectif a été essentielle pour leur inclusion dans un projet de développement agroécologique initié par des promoteurs privés. L'agriculture biologique, en tant que modèle de production durable, repose sur des exigences rigoureuses en matière de pratiques culturales, de respect de l'environnement. Ces exigences nécessitent non seulement des compétences techniques spécifiques, mais également des investissements humains et financiers. Ce projet a permis de mieux faire connaître les produits de l'agriculture biologique à Toubab Dialaw et ses environs. Les femmes ont été un relais essentiel dans la mesure où elles sont en contact avec les populations. Toutefois, la précarité de la tenure foncière doublée de l'absence de financement direct limite considérablement le développement de leurs activités et ne leur permet pas de générer des ressources suffisantes. Forts de ce constat, il apparaît nécessaire de travailler à un meilleur accompagnement des femmes dans l'accès à des terres arables pour la production et la commercialisation de leurs récoltes.





Références bibliographiques

Loi n° 2001-03 du 22 janvier 2001 portant constitution, modifié.

Loi n° 84-37 du 11 mai 1984 sur les groupements d'intérêt économique (GIE).

ANSD, 2023, *5e Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5, 2023), chapitre X Agriculture*, 45 pages.

ANSD, 5^e recensement général de la population et de l'habitat (RGPH-5, 2023), chapitre XII Situation sociodémographique, économique et sociale des femmes, juillet 2025, 40 pages.

(DAPSA (Direction de l'Analyse, de la Prévision et des Statistiques Agricoles,) 2023, *Rapport de l'Enquête Agricole Annuelle (EAA) 2022-2023*.

COULIBALY Oumoul Khaïry 2023, « L'accès collectif au foncier irrigué à Ross Béthio, Sénégal : entre inégalités de genre et dynamiques de pouvoir entre femmes », *Le foncier irrigué : enjeux et perspectives pour un développement durable / Irrigated Land Tenure : Challenges and Opportunities for Sustainable Development*, Cah. Agric, 32, 19, <https://doi.org/10.1051/cagri/2023012>, consulté le 12/10/2025.

CRDI, 2008, *L'accès des femmes à la terre en Afrique de l'Ouest : problématique et pistes de solutions au Sénégal et au Burkina*, 52 pages.

CDRI, 2011, *Amélioration et sécurisation de l'accès des femmes au foncier au Sénégal*, Rapport scientifique, Enda pronat, Dakar, 102 pages.

DIOP Fatou et TOURE Labaly, 2012, « Contribution du système d'information géographique (SIG) dans la lecture du problème de l'accès des femmes au foncier rural au Sénégal : Cas des communautés rurales de Keur Momar Sarr, Médina Ndiathbé (Vallée et zone sylvo-pastorale), Diender (Niayes), Bandafassi (Sénégal Oriental), Diendé (Casamance) », *Revue de géographie du Laboratoire Leïd, Dynamiques des territoires et développement*, N° 10, Université Gaston Berger, Sénégal, p. 345-361.

DAPSA (Direction de l'Analyse et de la Prévision des Statistiques), *L'accès au foncier agricole par les jeunes et les femmes au Sénégal. Mise en application avec les données de l'enquête agricole annuelle du Sénégal, juillet 2021*, Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (MAER), juillet 2021, 14 pages.

GUEYE Ndèye. Sokhna, 2003, « Accès des femmes à la terre. Comment éviter les pièges des hommes ? » http://www.lesoleil.sn/economie/article.CFM?articles_id=24558, consulté le 05/12/2025.

IPAR, 2021, *Stratégies et outils pour une gouvernance foncière inclusive et un accès sécurisé des femmes à la terre au Sénégal : des évidences à l'action*, 8 pages.

IPAR, 2016, Genre et foncier : une équation non encore résolue au Sénégal, <https://www.ipar.sn/Genre-et-foncier-une-equation-non-encore-resolue-au-Segal.html>

KONE Mariatou, 2011, « Femmes et foncier, des fiches pédagogiques pour comprendre, se poser de bonnes questions et agir sur le foncier en Afrique de l'Ouest », Comité technique « *Foncier & développement* », 4 pages.





PELISSIER Paul, 1953, « Les Paysans Sérères. Essai sur la formation d'un terroir du Sénégal », *Cahiers d'outre-mer*, n° 22 - 6e année, p. 105-127.

SOW Fatou 1992, *Femmes et tenure foncière au Sénégal*, IFAN.

TRAORE Samba, 1984, « La fille aînée de l'État du Sénégal cherche prétendant », *Enjeux fonciers et environnementaux*, p. 173-184.

ZOMA Vincent, NABALOUM Tenee Angèle, SANGLI Gabriel, 2022, « Femme et foncier en milieu rural en Afrique Subsaharienne », GRIN.

